

**UNIVALOM**

Siège :  
Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du  
Conseil Syndical

Légal : ..... 38  
En exercice : ..... 24  
Présents : ..... 13  
Votants : .....  
Procurations ..... 2  
Date de la convocation :  
20 juin 2019

SEANCE DU 27 juin 2019

#### Délibération 2019-17

#### OBJET : Modification tarification collecte sélective

Le 27 juin 2019 à 10h00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

#### Présents :

##### **Membres titulaires :**

Madame Josette BALDEN, Présidente  
Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Monique ROBORY-DEVAYE, Bernard ALFONSI représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Anne-Marie BOUSQUET, Dominique TRABAUD, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LE BLAY, représentants de la Commission Syndicale  
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Original  
 Expédition certifiée conforme à l'original  
Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

##### **Membres suppléants :**

Madame Christine SYLVESTRE

##### Procurations :

Monsieur Roland RAIBAUDI représenté par Monsieur Daniel LEBLAY  
Monsieur Guy LOPINTO représenté par Monsieur Bernard ALFONSI

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission pour affichage aux communes membres le :

Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

##### Membres excusés :

Jean LEONETTI, Martine BONNEAU, Éric MELE, Patrick DULBECCO, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse  
Richard RIBERO, Laurent COLLIN, représentants de la Commission Syndicale  
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Madame Anne-Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20190627-2019-17-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2019  
Date de réception préfecture : 01/07/2019

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Lors de notre séance du 2 avril 2019, le Comité syndical d'UNIVALOM a fixé les tarifs pour l'ensemble des filières de déchets concernant l'année 2019.

Il apparaît nécessaire aujourd'hui de procéder à la modification du tarif 2019 concernant le tri des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) issus de la collecte sélective.

Il avait en effet été indiqué, lors de notre séance du 2 avril dernier, que « les tarifs concernant le tri des EMR issus de la collecte sélective devaient être fixés par le SMED pour le CITT de Cannes lors du Comité syndical du 11 avril prochain [et qu'ils pourraient] éventuellement être ajustés en fonction de la décision du SMED, notamment après la mise en place éventuelle d'une subvention d'équipement. »

Au préalable, concernant cette filière, il convient de préciser qu'UNIVALOM, étant membre du SMED au titre de sa compétence n°2, a confié à ce dernier depuis 2016 l'ensemble du gisement de la Collecte sélective de ses membres à ce Syndicat au travers de son Centre de Tri des emballages (CITT), basé sur la Commune de Cannes.

Le SMED, dans sa séance du 11 avril dernier a finalement voté une augmentation, mais moins importante qu'annoncée, lors des échanges réalisés pendant pour son ROB 2019. Finalement, ses tarifs 2019 augmentent tout de même par rapport à 2018 en raison de la prise en charge nouvelle de l'amortissement financier constitué des amortissements en capital au titre du CITT de Cannes.

UNIVALOM doit ainsi, comme évoqué en séance lors du vote initial de ses tarifs 2019 en avril dernier, modifier les tarifs de tri des EMR pour ses membres pour l'année 2019. Les modifications proposées sont les suivantes :

<u>TRAITEMENT DES DECHETS :</u>	2019 (Tarif voté le 02/04/2019)	2019 (Nouvelle proposition)
G - Tri valorisation journaux revues magazines (JMR)	- 73,00 €HT/Tonne	- 80,00 €HT/Tonne
H - Tri Sélectif Emballages Ménagers Recyclables (EMR) (bi et tri flux)	- 53,00 €HT/Tonne	- 60,00 € HT/Tonne

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'ADOPTER les propositions du rapporteur.

Oùï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité Syndical  
A l'unanimité,

- ADOPTE les propositions du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente  
  
Josette BALDEN



Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20190627-2019-17-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2019  
Date de réception préfecture : 01/07/2019